

Victor Larock, Le siège des Communautés européennes (1958)

Légende: En septembre 1958, Victor Larock, ministre belge des Affaires étrangères, décrit dans la revue bimensuelle Socialisme, publiée par le Parti socialiste belge, la manière dont la ville de Bruxelles a été, du moins temporairement, désignée par les Six pour accueillir les institutions des Communautés européennes.

Source: Socialisme. Septembre 1958, n° 29. Bruxelles: Parti socialiste belge. "Le siège des Communautés européennes ", auteur:Larock, Victor , p. 551-555.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/victor_larock_le_siege_des_communautes_europeennes_1958-fr-ff97fb3f-eb6f-4f48-87d8-ca2efbd2f671.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Victor Larock, *Le siège des Communautés européennes*

En se prononçant pour la ratification des traités de Rome, le Parti avait appuyé la candidature de Bruxelles au siège des Communautés. Dans la suite, le Parlement unanime a pris position dans le même sens.

Lorsqu'au début de cette année, les gouvernements des six pays n'ont pu s'entendre que sur une décision purement temporaire, la déception a été vive. Beaucoup ont cru à une opposition délibérée de nos partenaires ou de certains d'entre eux. Ils ont parlé d'échec et d'injustice.

Dans des compétitions comme celle-là, la justice et l'injustice s'interprètent nationalement. Et ce qu'on a pris pour un échec a fourni à Bruxelles sa meilleure chance. Il n'était pas possible de le dire alors. C'est maintenant sans inconvénient : en fait sinon officiellement, la cause est aux trois quarts gagnée.

Les titres de Bruxelles

La candidature belge était d'intérêt national, mais aussi et surtout d'intérêt européen. C'est ce qui a été mis en lumière constamment.

En premier lieu, le siège des Communautés devait être dans une ville reliée aux cinq capitales par les moyens les plus rapides : train, route, avion, de manière à être en contact permanent avec les administrations des différents pays.

En second lieu, cette ville devait grouper d'avance et en permanence : les ambassades et légations ; un grand nombre d'organismes internationaux; les agences de presse ; toutes les facilités d'organisation administrative. Bref, il fallait un centre européen fonctionnant déjà comme tel.

En troisième lieu, l'attribution du siège à un pays ne pouvait conférer à celui-ci une prépondérance quelconque : ce qui se produirait inmanquablement si le choix se portait sur un grand pays. Considération primordiale ! Les institutions prendraient un bien mauvais départ si, devant les opinions publiques, en Europe et hors d'Europe, elles étaient marquées d'une empreinte nationale, ou seulement soupçonnées de l'être.

Enfin, il allait de soi, que le siège fût fixé dans un pays entièrement acquis à l'idée européenne et au libre commerce international sans restriction d'aucune sorte.

Quant aux hommes qui auraient à donner vie aux Communautés, ils devaient trouver sans difficulté, pour eux-mêmes et pour leurs familles, les conditions de séjour les plus propices au meilleur rendement du travail.

A ces critères, les titres de Bruxelles répondaient point par point.

L'unité de siège : objectif et obstacle

Il s'agissait de les faire admettre.

Une formule, lancée à l'emporte-pièce, nous a desservis pendant le début des pourparlers : « Le Marché commun à Bruxelles ! ». Formule intempestive ! Nos partenaires ont pu croire que nous nous désintéressions de l'Euratom et que nous considérions comme secondaire ce qui était l'essentiel : l'unité de siège des institutions. Les mieux disposés pour Bruxelles ne nous ont pas caché que leurs préférences iraient à toute autre ville où l'unité la plus complète aurait le plus de chances de se réaliser.

Ils n'avaient pas à nous convaincre ! Autant qu'eux, nous voulions cette unité. Peut-être pas toujours pour les mêmes raisons, mais les nôtres étaient assez claires. C'étaient des raisons pratiques. La séparation du Marché commun et de l'Euratom aurait rendu inévitables les doubles emplois, les pertes de temps, le manque initial de coordination.

Les arguments de nos partenaires rejoignaient ceux-là. Au delà de la mise en place des deux nouvelles Communautés, ils faisaient valoir les exigences de la future intégration politique, du mouvement unitaire à stimuler dès à présent. L'Europe unie mettrait moins de temps à naître, disaient-ils, si elle avait d'avance sa capitale.

En conséquence, ils insistaient avec force sur la nécessité de réunir dans le même lieu tous les organismes européens, existants ou à créer : Commission du Marché commun et de l'Euratom, Haute Autorité de la CECA, Conseil des ministres, Assemblée commune, secrétariat général, toutes les institutions annexes et les services administratifs des trois Communautés. Grand dessein parfaitement rationnel, qui ne pouvait manquer de recueillir une adhésion de principe à peu près unanime.

Mais l'enjeu des premières décisions prenait de ce fait une énorme importance politique. Quel atout, quelle consécration de prestige, quelles possibilités d'influence, intérieure et extérieure, pour le pays où serait établie la « capitale de l'Europe » ! Un tel réflexe ne procédait peut-être pas de l'esprit européen le plus pur, mais il ne pouvait pas n'être pas ressenti. Du moment où l'unité de siège était admise comme l'objectif majeur, le choix définitif du siège allait se heurter à de sérieux obstacles.

Or ce choix, aux termes des traités, devait être *unanime*. Tout désaccord d'un seul gouvernement équivalait à un veto et suffisait à empêcher toute décision.

C'est beaucoup demander à un pays, surtout à un grand pays, que de le prier de renoncer, publiquement et pour toujours, à l'espoir d'installer chez lui l'ensemble des administrations européennes. Toute illusion à ce sujet s'est dissipée dès les premiers contacts.

L'accord *in extremis*

Les premiers contacts furent brefs. Fin décembre 1957, les ministres des Affaires étrangères des six pays étaient réunis à Paris, pour une session extraordinaire de l'OTAN. Un entretien de deux heures, cinq jours avant Noël, montra que chacun avait hâte de rentrer chez soi. Il fut convenu qu'on se reverrait les 6 et 7 janvier.

J'ai fait à la Chambre le récit de la conférence qui s'est tenue pendant ces deux jours, au Quai d'Orsay. Étaient présents, MM. von Brentano et Hallstein; pour la France, MM. Pineau et Maurice Faure; pour les Pays-Bas, MM. van der Breughel et Lindhorst Homan; pour le Luxembourg, M. Bech et l'ambassadeur M. Schaus. Je représentais la Belgique, avec le baron Snoy, qui avait assisté P.-H. Spaak dans toute la négociation des traités de Rome. M. Pella présidait. La discussion se déroula, de jour et de nuit, dans un climat de courtoisie parfaite et de cordiale franchise.

A aucun moment, les titres de Bruxelles ne furent contestés. A aucun moment non plus, les autres candidatures ne furent mises en délibération. Tout le débat porta sur les moyens de réaliser un jour l'unité de siège en regroupant dans le même lieu les organes de la CECA avec ceux des nouvelles Communautés. Quant au choix du lieu, la décision devait finalement rester en suspens.

J'avais fait successivement trois propositions :

- 1.° Que la CECA reste provisoirement à Luxembourg et l'Assemblée à Strasbourg, et qu'en attendant la fixation du siège unique, le Marché commun et l'Euratom commencent à fonctionner à Bruxelles.
- 2.° Toujours à titre provisoire, que le Marché commun prenne le départ à Bruxelles et l'Euratom dans une autre ville, ou l'inverse.
- 3.° Que le Marché commun et l'Euratom siègent à Luxembourg avec la CECA pendant un court laps de temps à déterminer, mais sous la condition formelle que le siège unique et définitif fût choisi séance tenante.

Ces trois propositions furent rejetées l'une après l'autre.

Le moment crucial fut celui où la conférence eût à se prononcer entre deux solutions d'attente. L'une consistait à laisser aux présidents des Commissions de l'Euratom et du Marché commun toute liberté de tenir leurs réunions où bon leur semblerait. Solution du bon plaisir itinérant... J'eus le regret de devoir, à mon tour, opposer un veto.

L'autre solution provisoire était une dernière proposition belge, tenue en réserve jusque-là. C'est celle qui fut adoptée. Jusqu'à ce que les six gouvernements réussissent à prendre une décision unanime, les deux Commissions siègeraient à Bruxelles ou à Luxembourg. Entre-temps, des experts en urbanisme seraient consultés et divers avis seraient demandés, notamment celui de l'Assemblée européenne.

Les chances assurées

Ce minime accord précaire intervenu in extremis fut accueilli en Belgique avec un profond désappointement. C'est cependant par là, comme prévu, qu'est passée la chance de Bruxelles.

Depuis janvier, c'est à Bruxelles que les Exécutifs des deux nouvelles Communautés se sont réunis le plus souvent; à Bruxelles que le Conseil des ministres a tenu ses assises; à Bruxelles que les bureaux se sont peu à peu installés.

De vastes immeubles, bien situés et nouvellement construits, furent mis immédiatement à la disposition des Communautés. Un service interdépartemental fut chargé d'assurer à nos hôtes européens tout ce qui pouvait contribuer à la bonne organisation de leur travail. Des avances de trésorerie furent inscrites au budget de l'État, pour un montant de 30 millions.

En même temps, rien n'était négligé pour mettre en valeur, de la façon la plus concrète les titres de Bruxelles. Un magnifique ouvrage, en quatre langues, conçu et réalisé en quelques semaines, fut envoyé en deux mille exemplaires à tous ceux dont l'avis pouvait compter, à l'étranger et en Belgique. La presse internationale, les radios étrangères furent largement documentées. A Paris, à Bonn, à Rome, à La Haye et à Luxembourg, nos chefs de mission rivalisaient de zèle. En Belgique, les grandes fédérations industrielles et syndicales joignaient leurs efforts à ceux des administrations publiques. Le secteur privé s'employait à fond.

Toute cette bonne volonté ne s'est pas déployée en vain. Il eût été présomptueux d'affirmer, mais il était permis d'espérer que les organisateurs des Communautés, une fois qu'ils auraient pris le chemin de Bruxelles, seraient attentifs à la manière dont les intérêts européens y seraient servis. L'essentiel était de les mettre à même de juger par eux-mêmes et de rendre un témoignage impartial.

L'avis des urbanistes internationaux ne nous a pas été défavorable.

Ceux des présidents des Commissions, de la Haute Autorité, de la Cour de justice et de la Banque européenne ont été d'un grand poids. Celui de l'Assemblée de Strasbourg... Certains le redoutaient. A l'Assemblée, la Belgique ne compte que 14 représentants sur 139 : le vote au scrutin secret était plein d'aléas. La France présentait trois candidatures : Strasbourg, Paris et Nice. L'Italie en présentait quatre : Milan, Turin, Monza et Stresa. Finalement, l'Assemblée a porté ses préférences sur Bruxelles.

Après quelques piétinements, l'installation des Communautés a marché bon train. Fin mai, 366 bureaux étaient disponibles et la plupart occupés. Tout était réglé pour en étendre le nombre à 760 pour le 1^{er} octobre et près d'un millier pour le 1^{er} décembre. D'ici là, l'Exposition aura fermé ses portes et de nouvelles facilités d'établissement s'offriront aux fonctionnaires européens.

Le régime provisoire qui s'est ouvert en janvier continue et il est probable qu'il durera encore longtemps.

Mais dès à présent, toutes les chances sont réunies pour une décision définitive sanctionnant l'effort accompli — si du moins une décision définitive intervient un jour.